



VILLE DE  
**Saint -  
Aunès**



**DOSSIER D'INSCRIPTION  
BANDE FETE VOTIVE  
SAINT-AUNES  
22 AU 25 MAI 2026**

Dossier à compléter et retourner avec les  
pièces demandées avant le 14 mai 2026 soit à  
l'accueil de la Mairie ou par mail -  
[scolaire@saint-aunes.fr](mailto:scolaire@saint-aunes.fr)



# REGLEMENT - BANDE FETE VOTIVE

## Article 1 - Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation et de fonctionnement de la bande dans le cadre de la fête votive organisée sur la commune de Saint-Aunès.

## Article 2 - Composition de la bande

- La bande est composée de 5 membres minimum et de 20 membres maximum.
- Un responsable majeur est obligatoirement désigné.
- Chaque membre s'engage à respecter ce règlement et doit communiquer à la mairie le dossier d'inscription dûment complété et signé.

## Article 3 - Déclaration

- La bande doit être déclarée auprès de la Mairie de Saint-Aunès
- Le responsable complète la Fiche bande et chaque participant la fiche individuelle.
- Chacun des participants et les responsables légaux doivent participer aux réunions de préparation organisées par la commune.

## Article 4 - Consommation d'alcool

- Interdiction stricte de servir de l'alcool aux mineurs
- Consommation modérée exigée
- Le responsable peut exclure toute personne en état d'ivresse avancée

## Article 5 - Interdictions

Il est strictement interdit :

- d'introduire des objets dangereux
- de vendre de l'alcool sans autorisation
- d'avoir un comportement violent ou irrespectueux
- de dégrader le matériel ou les lieux publics

## Article 6 - Sécurité lors des animations

Lors des abrivados, bandidos ou autres animations :

- respecter les consignes des forces de l'ordre
- ne pas toucher et respecter les animaux
- rester derrière les barrières si imposé
- ne pas gêner les professionnels

## Article 7 - Bruit et horaires

- Respect des horaires fixés par la mairie
- Baisse du volume sonore la nuit
- Arrêt des activités à l'heure imposée

## Article 8 - Propreté

- La bande doit maintenir propre son espace.
- Nettoyage obligatoire après la fête.
- Respect des habitants et de l'environnement.

## Article 9 - Sécurité et responsabilité

- Le responsable est garant du comportement du groupe.
- Respect des consignes de sécurité imposées par les autorités
- Acceptation des contrôles (alcool, sacs, identité)

## Article 10 - Sanctions

En cas de non-respect :

- exclusion immédiate de la bande
- signalement aux autorités
- amende ou poursuites
- interdiction de participation aux futures fêtes

## Article 11 - Engagement

Chaque membre reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans un esprit de fête, de respect et de convivialité.





ENSEMBLE  
POUR UNE  
FÊTE  
RÉUSSIE!



# FICHE INDIVIDUELLE PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Majeur  Mineur

Adresse :

Téléphone :

Email :

## AUTORISATION PARENTALE (SI MINEUR)

Je soussigné(e) .....,  
représentant légal, autorise la participation de mon enfant .....  
..... à la fête votive de Saint-Aunès.

Nom du représentant légal :

Téléphone :

Email:

Signature

## ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

J'ai pris connaissance du règlement communiqué dans le dossier d'inscription communiqué par la commune de Saint-Aunès et je m'engage à le respecter ainsi que toutes règles de sécurité et consignes de l'organisateur.

Signature

### DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion de la bande et l'organisation de la fête votive. Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers, sauf obligation légale. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez accéder, modifier ou supprimer vos données en contactant :

[scolaire@saint-aunes.fr](mailto:scolaire@saint-aunes.fr)

Les données sont conservées pendant une durée maximale de 12 mois.

**La Mairie de Saint-Aunès décline toute responsabilité quant à l'organisation, au fonctionnement et aux agissements des bandes, qui restent sous la responsabilité exclusive de leurs membres et de leur responsable désigné.**



## Principe

Dans le cadre de la fête votive, des photos et vidéos peuvent être réalisées par la commune de Saint-Aunes afin de :

- promouvoir la fête votive

communiquer sur les réseaux sociaux conserver des souvenirs de l'événement

## Autorisation d'utilisation de l'image

Chaque membre de la bande autorise :

- la captation de son image (photo / vidéo)
- sa diffusion sur :
  - réseaux sociaux
  - supports de communication (affiches, vidéos, etc.)
  - publications liées à la fête votive ou les manifestations de la commune

## Conditions d'utilisation

Les images ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Elles respecteront la dignité des personnes.

Aucun usage portant atteinte à la vie privée ne sera réalisé.

## Cas des mineurs

- Autorisation obligatoire d'un représentant légal
- Signature d'un parent requise

## Droit de retrait

Conformément à la loi, chaque participant peut :

- demander le retrait d'une photo/vidéo
- à tout moment, sur simple demande écrite

## Durée

L'autorisation est valable :

- sans limitation de durée
- sauf demande de retrait.

## Formule à signer

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom :

Autorise

N'autorise pas

la commune de Saint-Aunes à utiliser mon image dans le cadre de la fête votive.

Fait à Saint-Aunes,

Date :

Signature :

